

## **BROSSARD**

Société anonyme

Au capital de 50.666.526 euros

Siège social : Route de Pont de l'Arche

LE NEUBOURG (EURE)

484.729.249 R.C.S EVREUX

### **EXERCICE 2008/2009** **RAPPORT DE GESTION**

Chers actionnaires,

Nous sommes réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts pour vous demander d'examiner et approuver les comptes de notre exercice social ouvert le 1<sup>er</sup> Juillet 2008 et clos le 30 Juin 2009 d'une durée de 12 mois.

Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition selon les formes et dans les délais qu'elle prévoit.

#### **INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE :**

##### **1 – Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation de la société au cours de l'exercice.**

Afin d'assurer votre complète information nous examinerons successivement les points suivants:

- SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE
- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS
- EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE
- ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT
- FILIALES ET PARTICIPATIONS
- OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS
- ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHATS D'ACTIONS
- OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS, LES HAUTS RESPONSABLES, OU PAR DES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES, SUR LEURS TITRES
- IDENTITE DES PERSONNES DETENANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE 5%, 10 %, 15 % , 20 %, 25 %, 33.33 %, 50 %, 66.66 %, 90 % ou 95 % DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE
- OBSERVATIONS DE L'AMF SUR LES PROPOSITIONS DE NOMINATION OU DE RENOUELEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- MODIFICATIONS APPORTEES AU MODE DE PRESENTATION OU AUX METHODES D'EVALUATION DES COMPTES
- DISTRIBUTION DES TROIS DERNIERS EXERCICES
- DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES DU BENEFICE IMPOSABLE
- ACTIONNARIAT SALARIE
- RESULTAT DE L'EXERCICE ET AFFECTATION

Avant de vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice écoulé nous vous rappelons un certain nombre de chiffres reflétant notre activité :

<b>EXERCICES :</b>	<b>2008/2009</b> CLOS LE 30 JUIN 2009 (12 MOIS)	<b>2007/2008</b> CLOS LE 30 JUIN 2008 (12 MOIS)
- Chiffre d'affaires .....	4.463.842	4.596.271
- Autres produits .....	539	2.940
	<hr/>	<hr/>
- Total des produits d'exploitation .....	4.464.382	4.599.211
	<hr/>	<hr/>
- Prix de revient des marchandises et matières .....	NEANT	NEANT
- Autres achats .....	1.330.013	1.930.136
- Impôts .....	89.699	61.175
- Frais de personnel .....	2.153.106	1.915.340
- Dotations .....	216.417	133.843
- Autres charges .....	864	361
	<hr/>	<hr/>
- Total des charges d'exploitation .....	3.790.102	4.040.858
	<hr/>	<hr/>
- Résultat d'exploitation .....	+ 674.280	+ 558.352
- Résultat financier .....	+ 7.086.085	+ 8.962.083
- Résultat exceptionnel .....	- 284.289	- 890.339
- Impôt société .....	+ 2.569.791	+ 1.494.232
	<hr/>	<hr/>
- Résultat final .....	+ 10.045.867	+ 10.124.329
	<hr/>	<hr/>

**a – Événements majeurs de l'exercice clos au 30/06/2009**

- Poursuite de la réalisation par la Société, outre la conduite de la politique générale des sociétés du Groupe, de l'ensemble des prestations de gestion et de direction nécessaires au bon fonctionnement de ses filiales.
- Dividendes reçus de SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD pour un montant de 10.408 K€ selon décision en date du 11 Décembre 2008 de l'assemblée générale ordinaire.
- Distribution aux actionnaires, dans le cadre de l'assemblée générale mixte réunie extraordinairement le 17 octobre 2008, d'un dividende unitaire de 1 € par action, savoir globalement la somme de 5.537.614 euros prélevée sur le compte de la prime d'émission.
- Rachat en Mai 2009 de 180.000 actions BROSSARD SA pour 510 K€.
- Abandon du programme de titrisation en Juillet 2008 au profit de l'affacturage.

- Mise en place de financements complémentaires fondés sur la mobilisation d'actifs ; la Société a notamment, en contrepartie, souscrit des engagements de maintien dans le capital de sa filiale, la société SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD.

### **b – Activités et résultats de l'exercice clos au 30/06/2009**

Il ressort de l'exercice clos le 30 Juin 2009, d'une durée normale de 12 mois, identique à celle de l'exercice précédent, ce qui suit :

Les produits d'exploitation d'un montant de 4.464 K€, contre 4.599 K€ l'exercice précédent, résultent des prestations de services réalisées par BROSSARD au bénéfice des filiales dont 374 € hors groupe.

Les produits financiers s'élèvent à 10.643 K€ dont 10.409 K€ de produits de participation (contre 13.435 K€ dont 13.006 K€ de produits de participation au cours de l'exercice 2007/2008).

Le résultat financier se décompose comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
◆ Dividendes Saveurs de France-Brossard .....	+ 10.408	+ 13.007
◆ Intérêts nets compte courant groupe .....	- 197	- 203
◆ Revenus de placement .....	+ 217	+ 357
◆ Intérêts sur emprunts .....	- 2.189	- 2.982
◆ Intérêts titrisation .....	- 1.128	- 1.206
◆ Agios et frais de banque .....	- 23	- 11
	-----	-----
TOTAL K EUR .....	+ 7.086	+ 8.962
	=====	=====

Les opérations susénoncées ainsi que les frais financiers consécutifs à l'endettement souscrit par BROSSARD se traduisent au final par un résultat bénéficiaire de 10.045.867 euros contre + 10.124.329 euros l'exercice précédent.

### **c – Situation d'endettement**

Dettes en K EUR	Montant brut	Moins d'un an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt obligataire				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. à taux fixe				
. à taux variable	41.176	16.857	24.319	-
Sous-total K EUR	41.176	16.857	24.319	-
Encours bancaires autres	87	87		
Dettes Groupe	18.693	18.693		
Fournisseurs et comptes rattachés	408	408		
Dettes fiscales et sociales	1.469	1.401	68	

Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	-	-		
Autres dettes	43	43		
Total dettes K EUR	61.876	37.489	24.387	

## 2 - Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

- Réception en août 2009 de l'avis de mise en recouvrement des amendes fiscales pour un montant de 163 K€ consécutif aux propositions de rectification de la DVNI en date des 2, 3 et 15 juillet 2008, portant sur les sociétés BROSSARD DISTRIBUTION, SAVANE-BROSSARD et SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD, ayant généré des impacts sur la société mère BROSSARD SA.

## 3 - Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La société va poursuivre son rôle de société holding animatrice caractérisé par la détermination de la politique générale des sociétés du groupe BROSSARD et la réalisation de prestations de gestion et de direction nécessaires au bon fonctionnement de ses filiales.

A titre de conduite de la politique générale, la société va poursuivre la réalisation des objectifs suivants :

- ✓ consolidation de ses positions nationales,
- ✓ poursuite de la diversification de ses produits et de ses consommateurs, en GMS ainsi que dans les réseaux parallèles de distribution, spécialisés ou autres.
- ✓ développement à l'international.
- ✓ recherche d'alliances avec d'autres industriels de l'agroalimentaire.

### **ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Activités en matière de recherche :

Compte tenu de l'objet de notre entreprise, aucune activité de cette nature n'est à signaler.

Activité en matière de développement :

Aucune activité particulière en ce domaine n'est à signaler.

### **FILIALES ET PARTICIPATIONS** (ART.L 233-6 DU CODE DE COMMERCE)

Nous vous informons que notre Société n'a procédé, au cours de l'exercice clos, à aucune prise de participation, représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou encore des deux tiers du capital ou des droits de vote d'une société, ni prise de contrôle, directement ou indirectement dans une société ayant son siège sur le territoire de la République Française.

L'activité et résultats des sociétés contrôlées au cours de l'exercice clos sont les suivants :

Informations financières filiales et participations	Capital	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Sté et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	C.A. H.T. du dernier exercice écoulé 2006	Résultats (bénéfice ou perte) de l'exercice 2008	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				brute	nette					
<b>1/ Filiales (&gt;50%)</b> S.A. SDF-BROSSARD	3.441	139	100	131.982	131.982			20.242	1.663	10.408
<b>2/ Participations</b> (entre 10 & 50 %) - Néant										
<b>3/ Autres participations</b> (< 10 %) - Néant										
<b>4/ Ensemble filiales françaises</b>				131.982	131.982					
<b>5/ Ensemble filiales étrangères</b>				néant						

En vertu des dispositions de l'article L 225-197-5 du code de commerce, un rapport spécial expose les attributions gratuites d'actions mises en œuvre par des sociétés contrôlées majoritairement, directement ou indirectement, par la société BROSSARD.

**OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS**  
(ART. L 225-211 DU CODE DE COMMERCE)

Agissant sur autorisation de l'assemblée générale en date du 17 Octobre 2008, le conseil d'administration a décidé le 11 Mai 2009 de procéder à l'acquisition de 180.000 actions de la société BROSSARD en application des articles L 225-206 II et L 225-209-1 et suivants du Code de Commerce.

Cette acquisition est survenue le 11 Mai 2009 au cours de 2,80 euros l'action soit, hors frais, la somme de 504 K€ HT (510 K€ HT frais inclus).

Cette autorisation d'acquisition a pour objet de permettre à la société d'utiliser les possibilités d'interventions sur actions propres pour animer le marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI (*devenue AMAFI*) reconnue par l'AMF, conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant pour le compte de la Société à l'achat ou à la vente, dans le but de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société ou éviter les décalages de cours non justifiés par la tendance du marché.

Cette autorisation a été donnée à compter du 17 Octobre 2008 pour une période maximale de dix huit mois.

**ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE  
CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES  
VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DES OPTIONS DE  
SOUSCRIPTION OU D'ACHATS D' ACTIONS**

Néant.

**OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS, LES HAUTS RESPONSABLES,  
OU PAR DES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES,  
SUR LEURS TITRES**

(ART. L 621-18-2 et R 621-43-1 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER)

Néant.

**IDENTITE DES PERSONNES DETENANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT  
PLUS DE 5%, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33.33 %, 50 %, 66.66 %, 90 % ou 95 %  
DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE**

(ARTICLE L 233-13 DU CODE DE COMMERCE)

**I - IDENTITE DES PERSONNES**

NOM - PRENOM	% DU CAPITAL	% DES DROITS DE VOTE*
M. Guy SCHUMACHER	77,78 %	81,72 %

\* tenant compte des 272.000 actions auto-détenues

**II – MODIFICATION INTERVENUE PENDANT L'EXERCICE DANS CETTE LISTE**

Au cours de l'exercice, le pourcentage des droits de vote de Monsieur Guy SCHUMACHER a été porté, par suite de l'acquisition en mai 2009, par la société, de 180.000 titres BROSSARD SA, de 79,07 % à 81,72 %.

**OBSERVATIONS DE L'AMF SUR LES PROPOSITIONS DE NOMINATION OU DE  
RENOUVELLEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

(ART. L 621-22 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER)

Néant.

**MODIFICATIONS APPORTEES AU MODE DE PRESENTATION  
OU AUX METHODES D'EVALUATION**

(ART. L 232-6 DU CODE DE COMMERCE)

Néant.

## **INFORMATIONS PARTICULIERES**

**(ART. R 225-102 DU CODE DE COMMERCE)**

Suivant décision du conseil d'administration du 17 Janvier 2007, la direction générale est assurée par Monsieur Guy SCHUMACHER, président du conseil d'administration.

Monsieur Frédéric THYS, administrateur, assure les fonctions de directeur général délégué.

**(ART. L 225-185 DU CODE DE COMMERCE)**

La quantité d'actions attribuées gratuitement par le conseil d'administration, agissant en date du 4 mars 2009 sur autorisation de l'assemblée générale, que Monsieur Frédéric THYS, bénéficiaire, sera tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions de directeur général délégué est de 11.300 sur les 61.300 actions attribuées gratuitement.

### **MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES DEPUIS LA CONSTITUTION DE LA SOCIETE**

EXERCICE	Dividendes revenant à des personnes physiques ayant opté pour le prélèvement libératoire de 18 %, et assujettis au paiement à la source des prélèvements sociaux	Dividendes revenant à des personnes physiques, ouvrant droit à abattement de 40 %, et assujettis au paiement à la source des prélèvements sociaux	Dividendes revenant à des personnes morales, sans abattement de 40 % et sans paiement à la source des prélèvements sociaux
2008/2009	4.411.609 €	1.126.005 €	

### **DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES DU BENEFICE IMPOSABLE (ART. 223 QUATER DU CGI)**

Aucune dépense ou charge de cette nature n'est à signaler au titre du dernier exercice.

### **ACTIONNARIAT SALARIE (ART. L 225-102 DU CODE DE COMMERCE)**

Pourcentage du capital détenu par les salariés dans le cadre d'une gestion collective (PEE, PPESV, FCPE) et/ou une période d'incessibilité (participation) = 0 %.

Nous vous demanderons à ce titre de statuer sur le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés, conformément aux dispositions légales.

### **LE RESULTAT DE L'EXERCICE ECOULE ET SON AFFECTATION**

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice net comptable s'élevant à 10.045.867,22 € que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Origine

* Report à nouveau .....	Néant
* Résultat .....	+ 10.045.867,22 €

Affectation

* Réserve légale .....	+ 502.294,00 €
* Réserves facultatives .....	+ 9.543.573,22 €



**ETAT DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS DANS LE DOMAINE  
DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL**  
(ARTICLE L 225-100 alinéa 4 DU CODE DE COMMERCE)

Conformément à l'article L.225-100 alinéa 4 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance l'état des délégations et de pouvoirs en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital ainsi que l'utilisation faites de ces délégations au cours de l'exercice.

Nature de la délégation de compétence et de pouvoir	Date d'autorisation	Durée	Utilisation au cours de l'exercice	
			2007/2008	2008/2009
• autorisation de rachat et d'autocontrôle par la Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions des articles L 225-206 II, L 225-208 et suivants du Code de Commerce	12/12/2007	12 mois	19/06/2008	/
	11/12/2008	12 mois	/	/
• autorisation de rachat et d'autocontrôle par la Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions des articles L 225-206 II, L 225-209-1 et suivants du Code de Commerce	17/10/2008	18 mois	/	11/05/2009
• attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre au profit des mandataires sociaux et de catégories de bénéficiaires choisis parmi les membres du personnel salarié de la société ; fixation des caractéristiques des catégories de bénéficiaires	12/12/2007	36 mois	/	/
• augmentation de capital par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	12/12/2007	26 mois	/	/
• augmentation de capital par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	12/12/2007	26 mois	/	/
• augmentation de capital par capitalisation de réserves, bénéfices, primes et comptes assimilés	12/12/2007	26 mois	/	/

Vous trouverez ci-après les rubriques et mentions du rapport de gestion Groupe.

Nous vous demanderons également de vous prononcer sur les sujets suivants :

- Autorisation de rachat et d'autocontrôle par la Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions des articles L 225-206 II, L 225-208 et suivants du Code de Commerce ; pouvoirs au conseil d'administration ;
- Autorisation de rachat et d'autocontrôle par la Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions des articles L 225-206 II et L 225-209-1 du Code de Commerce ; pouvoirs au conseil d'administration.
- Augmentation de capital réservée aux salariés (obligation périodique visée à l'article L 225-129-6 al. 2 du Code de Commerce) ;
- Augmentation de capital par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital ; maintien du droit préférentiel de souscription ; présentation du rapport des commissaires aux comptes ; délégation au conseil d'administration ;
- Augmentation de capital par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital ; suppression du droit préférentiel de souscription ; présentation du rapport des commissaires aux comptes ; délégation au conseil d'administration ;
- Augmentation de capital par capitalisation de réserves, bénéfices, primes et comptes assimilés ; délégation au conseil d'administration ;
- Augmentation de capital réservée aux salariés ; présentation du rapport des commissaires aux comptes ; délégation au conseil d'administration ;
- Limitation globale des délégations et autorisations au conseil d'administration ;
- Transfert du siège social ;
- Modification statutaire consécutive.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes les précisions complémentaires ou les explications que vous jugeriez utiles.

Nous vous invitons à approuver par votre vote le texte des résolutions que nous vous proposons.

Fait à LE NEUBOURG,  
Le 8 Octobre 2009

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### LISTE DES ADMINISTRATEURS ET DIRECTEURS GENERAUX

FONCTIONS DE GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, SURVEILLANCE EXERCEES DANS LA SOCIETE BROSSARD	FONCTIONS DE GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, SURVEILLANCE EXERCEES DANS D'AUTRES SOCIETES
<p>- M. Guy SCHUMACHER (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Administrateur)</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Administrateur de la société SAVEURS DE FRANCE - BROSSARD, société anonyme au capital 3.440.926 euros ayant son siège social à Le Neubourg (Eure) – Route de Pont de l'Arche.</li><li>• Représentant permanent de la société BROSSARD, administrateur de la société SAVANE BROSSARD, société anonyme au capital de 15.624.800 euros ayant son siège social à Le Neubourg (Eure) – Route de Pont de l'Arche.</li><li>• Membre du conseil d'administration interne de la société LA PIZZA DE MANOSQUE, société par actions simplifiée au capital de 1.249.493 euros, ayant son siège social à MANOSQUE (Alpes de Hautes Provence) – Z.I. Saint Maurice.</li><li>• Co-gérant de la société HARAS DES BRIMBELLES, société à responsabilité limitée au capital de 1.300.000 euros ayant son siège social à Saint Aubin sur Gaillon (Eure) – 5 Fief Cadot.</li><li>• Président de la société ALISCIENCE, société par actions simplifiée au capital de 1.045.000 euros, ayant son siège social à VAL DE REUIL (Eure) Parc d'Affaires des Portes - rue Sainte Marguerite.</li></ul>
<p>- M. Frédéric THYS (Directeur général Délégué et Administrateur)</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Président du conseil d'administration, Directeur Général et Administrateur de la société SAVEURS DE FRANCE - BROSSARD (susnommée).</li><li>• Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Administrateur de la société SAVANE BROSSARD (susnommée).</li><li>• Président de la société BROSSARD DISTRIBUTION, société par actions simplifiée au capital de 1.800.000 euros ayant son siège social à Le Neubourg (Eure) – Route de Pont de l'Arche.</li><li>• Président de la société FRIANCE, société par actions simplifiée au capital de 574.155 euros ayant son siège social à Le Neubourg (Eure) – Route de Pont de l'Arche.</li><li>• Membre du conseil d'administration interne de la société LA PIZZA DE MANOSQUE (susnommée).</li></ul>
<p>- Mme Christel GANDON SCHUMACHER (Administrateur)</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Co-gérante de la société HARAS DES BRIMBELLES (susnommée)</li><li>• Présidente de la société HOLDING LAYA, société par actions simplifiée au capital de 180.000 euros ayant son siège social à AUTHEUIL AUTHOUILLET (Eure) – 17 rue du Val.</li></ul>
<p>- M. Christian GANDON (Administrateur)</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Représentant permanent de la société BROSSARD, Administrateur de la société SAVEURS DE FRANCE – BROSSARD (susnommée).</li></ul>

Fait à LE NEUBOURG, le 8 Octobre 2009.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE**  
(ART. R.225-81, R.225-83, et R.225-102 du Code de Commerce)

**BROSSARD**

Société anonyme

Au capital de 50.666.526 euros

Siège social : Route de Pont de l'Arche

LE NEUBOURG (EURE)

484.729.249 R.C.S EVREUX

NATURE DES INDICATIONS	2005/2006 (9 MOIS)	2006/2007 (12 MOIS)	2007/2008 (12 MOIS)	2008/2009 (12 MOIS)	
<b>I-SITUATION EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social	48.046.140	50.666.526	50.666.526	50.666.526	
b) Nombre d'actions émises	4.804.614	5.629.614	5.629.614	5.629.614	
c) Nombre d'actions à créer					
<b>II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES</b>					
a) Chiffre d'affaires HT	NEANT	2.375.653	4.596.271	4.463.842	
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	- 1.803.747	5.757.094	9.045.869	7.976.783	
c) Impôt sur les bénéfices	NEANT	- 930.754	- 1.494.232	- 2.569.791	
d) Participation des salariés	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	
e) Résultat après impôt, amortissement et provisions	- 1.909.812	5.713.654	10.124.329	10.045.867	
f) Montant des bénéfices distribués	NEANT	NEANT	5.537.614	NEANT	
<b>III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION</b>					
a) Résultat après impôt mais avant amortissement et provisions	0	1	2	2	
b) Résultat après impôt, amortissement et provisions	0	1	2	2	
c) Dividende versé à chaque action	NEANT	NEANT	1	NEANT	
<b>IV - PERSONNEL</b>					
a) Nombre de salariés	0	10	10	8	
b) Montant de la masse salariale	NEANT	816.672	1.363.899	1.509.442	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc ..)	NEANT	332.389	551.441	643.664	

## RAPPORT DE GESTION DU GROUPE BROSSARD S.A.

AU 30 JUIN 2009

### COMPTES CONSOLIDES

Nous vous présentons notre rapport sur les comptes consolidés du Groupe dont l'organisation est la suivante :

Société mère : BROSSARD S.A.

Filiale :

Nom de la société	% Détenion	Méthode de consolidation
SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD S.A.	100 %*	Intégration globale

\* étant observé que 4 actions font l'objet de conventions de mise à disposition.

Sous Filiales :

Nom de la société	% Détenion	Méthode de consolidation
SAVANE BROSSARD S.A.	99,95 %	Intégration globale
BROSSARD DISTRIBUTION S.A.S.	99,99 %	Intégration globale
FRIANCE S.A.S.	99,99 %	Intégration globale
LA PIZZA DE MANOSQUE S.A.S.	95,24 %	Intégration globale

### ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION DE L'ENSEMBLE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE.

#### SITUATION DE L'ENSEMBLE DU GROUPE

L'exercice 2008/2009 est marquée par :

- une diminution sensible du chiffre d'affaires consécutive au déréférencement commercial au sein du réseau GALEC, au cours du 1<sup>er</sup> semestre civil 2008, assorti de pratiques ayant porté atteinte à la marque « BROSSARD » ;
- la réduction nécessaire des charges d'exploitation, en réponse à la situation décrite ci-dessus, via une gestion rigoureuse des coûts d'achat de matières premières, un recours moindre aux intérimaires et CDD en contrepartie de la préservation des emplois à durée indéterminée ainsi qu'une optimisation des charges de structures ;
- la nette amélioration des niveaux de rentabilité en raison des effets positifs induits par les diverses mesures d'adaptation poursuivies par le Groupe sur l'exercice clos, tendant à favoriser l'accroissement des réseaux de distribution en surgelés ainsi que la valorisation de l'offre Brossard en ambiant.

Les autres faits caractéristiques de l'exercice 2008/2009 ont été :

- les deux opérations de cession-bail, réalisées sur une durée de 12 ans, la première sur le site du Neubourg pour un montant de 2.080 K€, la seconde sur le site de Pithiviers pour un montant de 5.400 K€ ;
- l'abandon en juillet 2008 du programme de titrisations des créances commerciales au profit de l'affacturage plafonné à 50.000 K€ ;
- l'extinction de l'emprunt OBSAR souscrit par SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD en décembre 2003 pour un montant de 13.800 K€, remboursable en deux échéances, la première en décembre 2007 et la seconde en décembre 2008.

### RESULTAT DU GROUPE - STRUCTURE FINANCIERE - SITUATION D'ENDETTEMENT

Il ressort de l'exercice clos le 30 Juin 2009, d'une durée normale de 12 mois, identique à celle de l'exercice précédent, ce qui suit :

- Le chiffre d'affaires net consolidé s'élève à 118.897 K€ contre 132.939 K€ l'exercice précédent, en diminution de 10,56 %.
- Le résultat opérationnel courant s'élève à 7.958 K€ contre 7.331 K€ l'exercice précédent, traduisant une variation positive de l'ordre de 8,5 %.
- Le résultat financier s'élève à - 6.342 K€ contre - 5.757 K€ l'exercice précédent.
- Le résultat net s'élève à 914 K€ contre 885 K€ l'exercice précédent.
- Le résultat net part du groupe s'élève à 912 K€ contre 885 K€ l'exercice précédent.
- L'endettement financier incluant le retraitement du crédit bail s'élève à 81 474 K€ pour une trésorerie positive de 6 169 K€ (contre 98 240 K€ au 30 Juin 2008 pour une trésorerie positive de 4 082 K€).

### **DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE**

#### **• Risque lié à l'équipe de direction**

Agé de 58 ans, Guy SCHUMACHER, Président fondateur du Groupe est épaulé par une équipe de Direction jeune, dynamique et réactive. Le Directeur Général, Frédéric THYS, âgé de 44 ans est mandataire social de toutes les sociétés et dispose des pouvoirs les plus élargis. Sylvie VASSEUR, âgée de 43 ans, est directeur général délégué de SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD et de ses filiales FRIANCE et BROSSARD DISTRIBUTION.

### • **Risque commercial**

Bien qu'il soit possible de perdre un ou plusieurs clients, le groupe se prémunit autant que possible de ce risque par :

- une offre variée et fréquemment renouvelée, anticipant ou accompagnant les tendances de consommation,
- une capacité à vendre à un même client sous marques propres, sous marques réservées, et sous marques de distributeurs, réduisant ainsi le risque de perdre toute relation commerciale,
- une forte présence sur les lieux de ventes.

Le niveau de dépendance vis-à-vis de la clientèle n'a pas évolué.

Les cinq premiers clients du Groupe représentent 60% du chiffre d'affaires, identique à l'année précédente. (1er client : 24%, 2ème client : 17,1%, 3ème client : 9,1%, 4ème client : 8,9%, 5ème client : 6,8%).

A cet égard, le Groupe BROSSARD et la société mère BROSSARD ont été victimes des pratiques déloyales, initiées par le distributeur GALEC, se traduisant par un déréférencement de tous les produits du groupe.

### • **Risque d'impayés**

La clientèle du groupe est principalement composée des clients GMS qui ont une assise financière suffisante permettant de limiter de façon conséquente le risque d'impayés. La procédure de titrisation des créances commerciales a permis un suivi plus pointu et contribue à l'anticipation des risques, lesquels avantages ont été préservés dans le cadre du contrat d'affacturage ayant succédé au programme de titrisation à compter de juillet 2008.

### • **Risque technologique**

Les produits surgelés font l'objet d'innovations technologiques que le groupe est à même d'accompagner.

Rappelons que le groupe dispose de plusieurs cellules Recherche et Développement intégrés et d'outils industriels performants, régulièrement améliorés, un très gros effort d'investissements industriels ayant été effectué en 2006.

### • **Risque de réduction des marges**

La politique d'innovation du Groupe permet de freiner la pression concurrentielle qui présente des risques de réduction de marges. De plus, ce risque est limité par le renforcement des positions de leader sur de nombreux segments dans le Groupe. La politique de désaisonnalisation des ventes, née des aléas vécus en fin d'année 2002, permet de lisser sur l'année les risques de mévente, et leurs conséquences.

### • **Risque concurrentiel**

Innovant, le groupe a également développé des processus de production et des savoir-faire difficilement reproductibles.

Les investissements importants engagés depuis 2005 développent encore la difficulté de copie.

Il faut noter que les produits historiques, tels que la famille des « SAVANE », font l'objet d'une protection spécifique auprès de l'INPI.

### • **Risque fournisseurs**

Le Groupe poursuit sa démarche d'internationalisation de ses achats et a renforcé ses effectifs au cours de l'exercice 2006/2007 avec le recrutement d'un nouvel acheteur trilingue.

Les objectifs de cette démarche sont l'amélioration des coûts d'achats et une meilleure connaissance des producteurs à l'origine. En effet, chaque année, nos équipes achats et qualité se rendent dans les pays producteurs pour identifier les meilleurs partenaires capables de répondre à nos exigences qualité et identifier de nouvelles spécifications produits.

Le renforcement du pôle achat permet également d'étendre le sourcing fournisseur et d'identifier de nouveaux partenaires innovants pour accompagner nos développements produits.

### • **Regroupement des GMS**

Les mouvements et concentrations observés chez nos clients ne sont pas porteurs que de pressions concurrentielles. En effet, la sécurité alimentaire, l'organisation des fournisseurs, la santé financière des intervenants agroalimentaires sont pris en compte dans les passations de marchés, afin d'offrir aux distributeurs des garanties fortes de pérennité des activités.

### • **Risque de défaillance de l'outil de production**

Les usines répondent à tous les critères exigés sur le plan de la prévention des risques.

De plus, les quatre sites de production sont soumis à la réglementation sur les établissements soumis à autorisation préalable.

L'ensemble des process est maîtrisé par des équipes de maintenance.

Une police d'assurance multirisque industrielle est souscrite auprès d'un pool d'assureurs, pour l'ensemble des sites du groupe.

### • **Risques liés à la sécurité du travail**

En matière de sécurité et de conditions de travail, le groupe assure le bon fonctionnement des installations et leur conformité aux normes d'hygiène et de sécurité. Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail se réunit 4 fois par an afin d'aborder ces différents sujets avec nos partenaires sociaux qui se font le relais des problèmes éventuellement rencontrés. Des plans d'actions et des programmes de formations annuels permettent chaque année de réduire les accidents du travail. Les taux de fréquence et gravité sont satisfaisants et la mise à jour annuelle du « document unique » participe à la réalisation des actions menées dans ce domaine. Des budgets annuels sont alloués afin d'améliorer les conditions de travail d'hygiène et de sécurité des salariés.

### • **Risques industriels et environnementaux**

Le groupe n'est pas particulièrement exposé aux risques industriels et environnementaux compte tenu de son activité.



Le groupe ne stocke pas de produits inflammables ni dangereux, il n'a pas connaissance de risques industriels ou environnementaux en relation avec son développement ni susceptibles d'affecter l'utilisation de ses équipements, pas de risques industriels ou liés à l'environnement afférents à la fabrication, au transport ou à l'utilisation de ses produits finis.

La situation géographique des usines du groupe n'a pas été identifiée comme des zones à risques d'inondations et plus généralement comme des zones sensibles aux catastrophes naturelles.

La politique environnementale au niveau du groupe est un engagement à ce que les usines maîtrisent au mieux leurs rejets d'eau.

Pour cela une station de pré-traitement des eaux usées est installée sur chacun des sites industriels de :

- Le Neubourg,
- Castelsarrasin,
- Pithiviers.

Chacune des stations est surveillée par des auto-contrôles analytiques et des surveillances par des organismes officiels.

Chaque usine a mis en place une politique des déchets avec en particulier le recyclage des cartons.

Le tri sélectif des déchets avec une valorisation des matières premières organiques vers l'alimentation animale est en place sur deux des sites industriels (Le Neubourg et Pithiviers).

Les procédures d'établissements classés impliquent le respect :

- de l'environnement (bruit, traitement des eaux, déchets),
- des règles de sécurité industrielle.

#### • **Risque sanitaire**

Le groupe dispose pour l'ensemble de ses sites des agréments sanitaires nécessaires à la commercialisation de ses produits et à l'exportation (agrément CEE).

Les organismes officiels tels que DSV et DGCCRF pratiquent régulièrement des contrôles visant le respect des réglementations pour les produits fabriqués par le groupe.

Une veille technologique, associée à une cellule de gestion de crise, ont été mises en place en 2005.

#### • **Risque juridique**

Notre groupe est titulaire d'un contrat de licence de marque et de concession de savoir-faire avec la société LENÔTRE en cours de renouvellement.

#### • **Faits exceptionnels et litiges :**

A la connaissance de la société, il n'existe à ce jour aucun fait exceptionnel nouveau susceptible d'avoir une incidence significative défavorable sur le patrimoine, la situation financière, l'activité ou le résultat du groupe Brossard.

Le Groupe reste engagé dans divers contentieux nés de la cession partielle de fonds de commerce par FRIANCE à la société EVIAL NATURE, à savoir :

- un litige portant sur une demande de 1,5 million d'euros, sur la base d'une contestation par la société EVIAL NATURE de la compensation opérée par la société FRIANCE ; cette affaire est actuellement pendante devant la Cour d'Appel de ROUEN.
- un litige portant sur une demande de 5 millions d'euros émanant de l'administrateur judiciaire de la société EVIAL NATURE pour « dol » notamment ; cette affaire est actuellement en phase de mise en état devant la Cour d'Appel de ROUEN aux termes de l'appel formé le 27 janvier 2009 par EVIAL NATURE par suite du jugement rendu le 11 décembre 2008 par le Tribunal de Commerce d'EVREUX ayant débouté EVIAL NATURE de l'intégralité de ses demandes.

Il est rappelé que la société FRIANCE et le Groupe BROSSARD ont préalablement porté plainte avec constitution de partie civile à l'encontre de la société EVIAL NATURE et de son dirigeant, laquelle plainte a fait l'objet d'un réquisitoire de non-lieu par le Procureur de la République. Il appartient désormais au magistrat instructeur de réserver à cette plainte l'issue qu'il jugera appropriée.

- un litige, actuellement pendant devant le TGI d'EVREUX, portant sur une demande de 7,9 millions d'euros émanant de l'ancien dirigeant de la société EVIAL NATURE à l'encontre de la société FRIANCE.

A noter par ailleurs le litige commercial introduit le 9 juillet 2008 par les sociétés SAVANE BROSSARD et BROSSARD DISTRIBUTION à l'encontre du GALEC pour déréférencement abusif, perte de chiffre d'affaires et atteinte à la marque.

A la date d'arrêté des comptes, la société SAVEURS DE FRANCE - BROSSARD SA et ses filiales étaient engagées dans diverses procédures concernant des litiges. Après examen de chaque cas au niveau de chaque filiale concernée, et après avis des avocats, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

## • Coûts et couvertures des assurances

Le coût global des polices d'assurance s'élève pour la période du premier allant du 01/07/2008 au 30/06/2009 à 748 K€.

Risques couverts	Assureur	Expiration	Franchise	Montants couverts
Responsabilité Civile des mandataires sociaux	AIG EUROPE	Renouvelable annuellement par tacite reconduction	Néant	5.000 K€
Responsabilité Civile	VERLINGUE pour ZURICH	Renouvelable annuellement par tacite reconduction	Néant	7.500 K€
Responsabilité Civile atteinte à l'environnement	VERLINGUE pour ZURICH	Renouvelable annuellement par tacite reconduction	5.000 €	5.000 K€
Multirisques dommages aux biens et perte d'exploitation :	VERLINGUE pour COVEA RISKS	Renouvelable annuellement par tacite reconduction		
Multirisques			52 K€	80.000 K€
Perte d'exploitation			5 jours ouvrés	7.000 K€
Dommages aux biens*			23 K€	103 K€ à 2.068 K€
Flotte automobile	VERLINGUE pour GENERALI	Renouvelable annuellement par tacite reconduction	0,45 K€ par véhicule	Variables
Contrats Homme-clés	CARDIF	Septembre 2013	Néant	5 000 K€

\* cela comprend les accidents aux appareils électriques, le vol, le bris de glace, les risques matériels électriques, les pertes de produits en chambre froide et l'effondrement des installations de stockage.

## 6 - Indications sur l'utilisation des instruments financiers

### • Risque de change

La facturation du groupe s'effectuant en totalité en euros, il n'existe pas de risque de change.

### • Risque d'exigibilité anticipé des dettes financières

- **Emprunts contractés auprès du pool bancaire dans le cadre de l'acquisition de SAVEURS DE FRANCE – BROSSARD** : La convention de prêt du 16 décembre 2005, qui avait pour objet le financement de l'OPA-OPR sur les titres de Saveurs de France-Brossard SA et son avenant du 14 Novembre 2007 prévoient que l'emprunteur doit respecter 3 ratios financiers définis comme suit :

R2 = dettes financières nettes/EBE retraité

R3 = cash flow libre/service de la dette.

R4 = dettes financières/fonds propres

Au 30 juin 2009, ces ratios s'établissent comme suit :

- R2= 6,04 (Ratio devant être inférieur à 3,5)

- R3 = 1,08 (Ratio devant être supérieur à 0,9)

- R4 = 0,87 (Ratio devant être inférieur à 0,9)

Au regard du non respect des covenants R2 et R4 au 31 décembre 2008, le pool bancaire a fait savoir au groupe le 29 juillet 2009 qu'il n'entendait pas donner suite au cas de défaut en résultant.

- **Emprunt LCL 7.000 K€** : La société Saveurs de France – Brossard a souscrit en janvier 2008 un emprunt de 7.000 K€ assorti des clauses de covenant financier suivantes :

Les 3 ratios suivants doivent être respectés, étant précisé qu'ils sont calculés sur la base des comptes consolidés annuels et semestriels sur 12 mois glissants du sous-groupe Saveurs de France-Brossard :

R2 = Dettes financières nettes / EBE retraité

R3 = Cash flow libre / Service de la dette

R4 = Dettes financières / Fonds propres

Au 30 juin 2009, ces ratios s'établissent comme suit :

R2 = 1,81 (Ratio devant être inférieur à 3,5)

R3 = 1 (Ratio devant être supérieur à 0,9)

R4 = 0,83 (ratio devant être inférieur à 0,9)

Au regard du non respect des covenants R2 et R4 au 31 décembre 2008, la Banque LCL a fait savoir au groupe le 18 août 2009 qu'il n'entendait pas donner suite au cas de défaut en résultant.

#### • **Risque de crédit**

L'appréciation du risque de crédit est essentiellement liée aux différents covenants bancaires décrits ci-dessus.

#### • **Risque de liquidité**

L'appartenance des principaux clients à des grandes enseignes nationales et internationales permet au groupe BROSSARD de disposer d'une clientèle relativement solvable. De plus, le mécanisme d'affacturage mis en place en juillet 2008 permet, tout comme la procédure de titrisation des créances commerciales avant lui, un suivi plus précis et contribue à l'anticipation des risques.

## **COMPARABILITE DES COMPTES**

### VARIATION DE PERIMETRE

Le périmètre de consolidation du groupe Brossard n'a connu aucune évolution au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009. L'évolution du périmètre de consolidation au cours de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 était liée à la cession de la société Russe BROSSARD LLC détenue à 100 % par BROSSARD SA.

## PERMANENCE DES REGLES ET METHODES COMPTABLES – NORMES IFRS

Il n'a été apporté aucune modification à la permanence des règles et méthodes comptables par rapport à l'exercice précédent, clos le 30 Juin 2008.

Les comptes consolidés de BROSSARD ont été établis selon les normes comptables internationales IFRS. Les nouvelles normes et interprétations, d'application obligatoire à compter de l'exercice 2009, n'ont pas d'impact sur les comptes du groupe BROSSARD au 30 Juin 2009.

Les comptes consolidés ont été établis conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 30 juin 2009, qui pourrait faire l'objet de modifications ou d'interprétations ultérieures. Le Groupe BROSSARD n'a pas appliqué par anticipation les normes, interprétations et amendements, adoptées par L'Union Européenne au 30 juin 2009, et d'application non obligatoire pour les besoins de l'établissement de ses comptes consolidés couvrant la période 1<sup>er</sup> juillet 2008 – 30 juin 2009. Compte tenu des activités du groupe BROSSARD, ces textes n'auront pas d'incidence significative sur ses états financiers lors de leur première application.

## **EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Ayant partiellement reconstitué ses marges, le Groupe a décidé de rechercher des alliances, avec d'autres industriels du secteur biscuitier, afin d'améliorer ses positions et se concentrer sur le développement de la marque BROSSARD.

## **ACTIVITE DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

La totalité des ressources et énergies du Groupe s'est mise au service d'une redéfinition de tous les segments de produits, pour proposer sur le marché une nouvelle offre, cohérente, rentable, complète et complémentaire.

Dans cet esprit, le groupe a organisé les services recherche et développement en trois pôles :

- un pôle recherche et développement sucré,
- un pôle recherche et développement salé,
- un pôle créativité.

Effectif : 19 personnes

Investissement en recherche et développement : 1.414 K€.

## **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

- Réception en août 2009 des avis de mise en recouvrement des amendes fiscales pour un montant total de 345 K€ (SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD : 177 K€ ; BROSSARD : 163 K€ ; BROSSARD DISTRIBUTION : 5 K€) consécutif aux propositions de rectification de la DVNI en date des 2, 3 et 15 juillet 2008, portant sur les sociétés BROSSARD DISTRIBUTION, SAVANE-BROSSARD et SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD, ayant généré des impacts sur la société mère BROSSARD SA.

Avis de mise en recouvrement auxquels s'ajoute, concernant la société SAVANE BROSSARD, un dégrèvement de plafonnement sur la valeur ajoutée en matière de taxe professionnelle à reverser pour 90 K€

Les amendes ont été provisionnées à hauteur de 221 K€ (SAVANE BROSSARD : 134 K€ et BROSSARD DISTRIBUTION : 87 K€) et la taxe professionnelle à concurrence de 100 %, savoir 90 K€, dans les comptes de SAVANE BROSSARD.

Fait à LE NEUBOURG,  
Le 8 Octobre 2009.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**